

REGLEMENT COUPES - BMX RACE AIN RHONE METROPOLE de LYON

Table des matières

1	Préambule	2
2	Le calendrier	2
3	Le règlement	2
4	Les horaires	3
5	Engagements et défraiement arbitres	3
6	Les inscriptions	3
7	Les catégories (Voir paragraphe 12)	4
8	Classement et récompenses	4
8.1	Classement et récompenses manches 1 à 5	4
8.1.1	Classement manches 1 à 5	4
8.1.2	Récompenses manches 1 à 5	4
8.2	Classement et récompenses manche finale	4
8.2.1	Classement manche finale	4
8.2.2	Récompenses manche finale (club organisateur)	4
8.2.3	Récompenses classement général (Comités)	4
9	Cérémonie protocolaire	5
10	Règlement technique	5
11	Arbitres et bénévoles :	5
12	Annexe I – Catégories	6
13	Annexe II – Points bonus	7

F	16/01/2022	Mise à jour tarification	Xavier Rongère
E	06/01/2022	Règlement 2022	Xavier Rongère
D	30/08/2021	Mise à jour – Scénario 3	Xavier Rongère
C	17/04/2021	Mise à jour – Scénario 2	Xavier Rongère
B	14/03/2021	Mise à jour – Scénario 1	Xavier Rongère
A	31/01/2021	Première issue – Règlement 2021	Xavier Rongère
INDICE	DATE	Observation	Nom Prénom



+



1 Préambule

Le comité Territorial du Rhône et de la Métropole de Lyon, en tant que comité organisateur, invite le club de BMX de Beynost la côtière unique club de l'Ain, à participer et intégrer les manches de la coupe du Rhône Métropole de Lyon qui est renommé pour l'occasion :

« Coupe Ain / Rhône Métropole de Lyon »

2 Le calendrier

La Coupe ARML 2022 sera disputée 6 manches, soit :

- 1 ^{ère} manche	samedi 14 mai 2022	Beynost
- 2 ^{ème} manche	samedi 11 juin 2022	Neuville
- 3 ^{ème} manche	dimanche 26 juin 2022	Amplepuis
- 4 ^{ème} manche	samedi 17 septembre 2022	Sainte Consorce
- 5 ^{ème} manche	samedi 8 octobre 2022	Dardilly (Nocturne)
- 6 ^{ème} manche	Samedi 15 octobre	Mezieu (Finale Coupe)

Pour mémoire :

- Course promotionnelle « Old school »	dimanche 12 juin 2022	Neuville
- Challenge Interdépartemental zone CD	samedi 24 septembre 2022	Beynost
- Challenge Interdépartemental zone AB	dimanche 16 octobre 2022	Mezieu

3 Le règlement

Le règlement national sera le règlement de référence.

Nouveauté depuis 2021 :

Des catégories « Novices » sont créées pour les débutants (Dans les catégories poussin à minime). Les pilotes ayant moins de 2 ans de licence FFC pourront évoluer dans cette catégorie.

Pour les cruisers :

- Il est créé 2 catégories :
 - o Cruiser A pour les pilotes les plus aguerris
 - o Cruiser B pour tous les autres
- Les pilotes cruisers choisissent leur catégorie en début de saison de la coupe et elle est effective tout au long de l'épreuve.
- Le vainqueur de la catégorie B sera automatiquement inscrit en catégorie A l'année suivante.

Tout(e) pilote* licencié(e) FFC avec une licence en cours de validité peut s'inscrire aux manches de la Coupe ARML.

* Les pilotes nationaux pourront participer dans leurs catégories respectives.

* Les pilotes élites ne peuvent pas participer aux manches de coupes.



+



4 Les horaires

Manche en diurne et finale

- | | |
|-------------------------|---|
| - 10h00/11h30 | Essais |
| o 10h00/10h45 | Bloc 1 Pré-licencié à Benjamins et Cruisers |
| o 10h45/11h30 | Bloc 2 Minimes et + |
| - 11h30/11h45 | Briefing des arbitres |
| - 11h45 | Début des courses - 1 ^{ère} manche |
| - Pause de 45 minutes | Reprise 2 ^{ème} et 3 ^{ème} manche puis phases finales |
| - A l'issue des courses | Remise des récompenses par le club |

Manche en nocturne

- | | |
|-------------------------|---|
| - 16h30/18h00 | Essais |
| o 16h30/17h15 | Bloc 1 Cruiser et benjamins et – |
| o 17h15/18h00 | Bloc 2 Minimes et + |
| - 18h00/18h15 | Briefing des arbitres |
| - 18h15 | Début des courses 1 ^{ère} et 2 ^{ème} manche |
| - Pause de 45 minutes | Reprise 3 ^{ème} manche puis phases finales |
| - A l'issue des courses | Remise des récompenses et maillots par les comités |

5 Engagements et défraiement arbitres

- o **Pour une épreuve 20"**
 - o Benjamins et -
 - 9,00 € par pilote
 - 6,00 € pour le club organisateur
 - 3,00 € pour le comité régional
 - o Minimes et +
 - 13,00 € par pilote
 - 10,00 € pour le club organisateur
 - 3,00 € pour le comité régional
- o **Pour une épreuve 24"**
 - o Minimes et +
 - 13,00 € par pilote
 - 10,00 € pour le club organisateur
 - 3,00 € pour le comité régional
- **Défraiement arbitres**
 - o Le club organisateur prévoit (18x15 €) soit 270 € pour le défraiement des arbitres désignés (Toute somme non réclamée restera au club)

6 Les inscriptions

Les inscriptions se feront par les clubs sur cicleweb.ffc.fr

La clôture des inscriptions est fixée à 20h00, le mercredi précédant la course.

La liste des engagés sera mise en ligne sur le site du comité FFC Rhône Métropole de Lyon <https://www.rhonecyclisme.fr/> le jeudi avant la course.

Pas de remboursement pour annulation(s) postérieure(s) au jeudi 21h00.



+



7 Les catégories (Voir paragraphe 12)

Si les pilotes d'une catégorie ne sont pas assez nombreux (moins de 4 pilotes), ils seront regroupés avec la catégorie supérieure ou inférieure tout en gardant un classement séparé.

Entre 4 et 8 pilotes dans une catégorie, le classement s'effectuera sur 5 manches.

Aucun sur classement ne sera accepté.

Cruiser : Les pilotes choisissent leur catégorie en début de saison et elle sera effective tout au long de l'épreuve. Au final les deux catégories « Cruiser » seront récompensées.

8 Classement et récompenses

8.1 Classement et récompenses manches 1 à 5

8.1.1 Classement manches 1 à 5

Les classements seront communiqués aux clubs après chaque manche. Ils seront envoyés par courriel et seront sur le site du comité Rhône Métropole de Lyon.
<https://www.rhonecyclisme.fr/>

8.1.2 Récompenses manches 1 à 5

Le club organisateur prévoit de récompenser son épreuve.

- Les 8 (huit) premiers des catégories présentes (y compris les catégories novices) seront récompensés lors de la cérémonie protocolaire
-

8.2 Classement et récompenses manche finale

8.2.1 Classement manche finale

À l'issue de la dernière manche « finale de la coupe » :

Les pilotes ayant participé à au moins 4 manches de coupe plus la finale se verront attribuer un bonus de point de 10% des points du classement général du premier de la catégorie de l'année précédente (voir annexe II)

8.2.2 Récompenses manche finale (club organisateur)

Le club organisateur prévoit de récompenser son épreuve.

- Les 8 (huit) premiers des catégories présentes (y compris les catégories novices) seront récompensés lors de la cérémonie protocolaire

8.2.3 Récompenses classement général (Comités)

A l'issue de la manche finale les comités de l'Ain et de Rhône – Métropole de Lyon prévoient de récompenser :

- Les 3 premiers du classement général.



9 Cérémonie protocolaire

La cérémonie protocolaire est obligatoire.

Les pilotes devront être revêtus de leur tenue de club pour monter sur le podium, tout autre maillot ne doit pas apparaître lors de la cérémonie protocolaire.

Les récompenses ne seront pas remises à un tiers.

10 Règlement technique

Les clubs devront surveiller lors des inscriptions que les pilotes soient bien licenciés avec une licence permettant la compétition.

Tout pilote non inscrit ne pourra pas participer aux essais ni prendre le départ de la course.

Un contrôle de licence inopiné est susceptible d'être mené en cas de doute avéré par le Président de Jury.

Le vélo et la tenue du pilote devront être conformes au règlement en vigueur. Pour le vélo, celui-ci devra être muni de plaques frontale et latérale de taille et de couleur réglementaire.

Les pédales automatiques sont autorisées pour les catégories ayant droit.

11 Arbitres et bénévoles :

La commission BMX du comité Rhône Métropole de Lyon nomme le Président de Jury.

Le club organisateur doit prévoir en complément :

- Un Speaker (licence en cours de validité)
- Une personne en pré-grille (possible bénévole)
- Une personne au départ (licence en cours de validité)
- Une personne au "starter" (possible bénévole)
- Du personnel de piste (une personne par virage) (possible bénévole)
- Une personne à la liaison arrivée / secrétariat (possible bénévole)
- Mise en place d'un secrétariat course (moyen humain et matériel) (possible bénévole)

La liste nominative des arbitres de chaque club doit parvenir par mail à la commission BMX du comité Rhône Métropole de Lyon le lundi 20h00 (dernier délai) précédant la course.

Les autres clubs doivent fournir 1 (un) arbitre licencié par tranche de 10 pilotes inscrits, faute de quoi seuls les pilotes correspondant au nombre d'arbitres seront engagés.

Envoyer ces informations à l'adresse suivante : cd.bmx.rhone.metropole.lyon@gmail.com



12 Annexe I – Catégories

Année 2022

20 Pouces	Catégorie	Homme	Femme
2017 / 2016	Pré licencié	X	X
2015 / 2014	Poussin - Novice	X	X
	Poussin	X	X
2013 / 2012	Pupille - Novice	X	X
	Pupille	X	X
2011 / 2010	Benjamin - Novice	X	X
	Benjamin	X	X
2009 / 2008	Minime - Novice	X	X
	Minime	X	X
2007 / 2006	Cadet	X	X
2005 / 1998	Homme 17/24	X	
2005 et avant	Femme 17 et +		X
1997 et avant	Homme 25 et +	X	

24 Pouces	Catégorie	Homme	Femme
2009 et avant	Minimes et +	A	
		B	
			X



+



13 Annexe II – Points bonus

	Catégorie	F / G	Nbre de Pts N-1	Bonus 10%
1	Pré licenciée	F	51	6
2	Pré licencié	G	90	9
3	Poussine - Novice	F	46	5
4	Poussin - Novice	G	89	9
5	Poussine	F	 	0
6	Poussin	G	75	8
7	Pupille - Novice	F	47	5
8	Pupille - Novice	G	90	9
9	Pupille	F	34	4
10	Pupille	G	94	10
11	Benjamine - Novice	F	37	4
12	Benjamin - Novice	G	48	5
13	Benjamine	F	36	4
14	Benjamin	G	88	9
15	Minime - Novice	F	10	1
16	Minime - Novice	G	54	6
17	Minime	F	42	5
18	Minime	G	97	10
19	Cadette	F	 	0
20	Cadet	G	59	6
21	Junior	G	31	4
22	Femme 17 et +	F	36	4
23	Homme 19 et +	G	31	4
24	Cruiser dame	F	20	2
25	Cruiser A	G	47	5
26	Cruiser B	G	58	6

Pour la Commission BMX Race du Comité Territorial du Rhône Métropole de Lyon de cyclisme

Le 16 janvier 2022



Xavier Rongère



+

